

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2016

---

RÉNOVATION MODALITÉS INSCRIPTION SUR LISTES ÉLECTORALES - (N° 3761)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 30 (Rect)

présenté par

M. Huyghe, Mme Dalloz, M. Decool, M. Favennec, M. Fromion, M. Hetzel, M. Larrivé, M. Le  
Mèner, M. Salen, M. Sermier et M. Gosselin

-----

## ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 16.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Confier la radiation d'électeurs de sa commune au maire présente le risque d'une utilisation détournée à la veille des scrutins. En outre, cette responsabilité pourrait peser lourdement sur les épaules de certains maires de petites communes qui pourraient être soumis à des pressions pour obtenir le maintien sur la liste électorale. Il convient donc de confier cette responsabilité à la commission de contrôle.